



COMMUNICATION SUR LE PROGRES GLOBAL COMPACT

Juin 2015 pour l'année 2014



COMMUNICATION ON
PROGRESS

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.



2014 a été une année déterminante pour le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE car le référentiel de Viticulture Durable en Champagne étant à peine finalisé par le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne, nous avons tenu à vérifier que nous le respections en tous points. Aussi, nous nous sommes fait auditer obtenant ainsi la certification Viticulture Durable en Champagne. Dans le même esprit, dans un souci de simplification et de plus grande synergie nous avons fait le pari de fondre les certifications ISO 9001 et ISO 14001 des établissements de Reims et de Tours-sur-Marne, en une seule et unique certification.

Notre Groupe poursuit donc sa construction en gardant toujours la même réactivité et le même dynamisme. Toutes les opportunités sont mises à profit pour que le groupe puisse continuer à se développer sur tous les fronts de l'amont, par nos vignobles, à l'aval, par la commercialisation.

Cette construction minutieuse et calculée, se réalise en gardant en permanence à l'esprit la préservation de notre environnement, la maîtrise des risques environnementaux, la sécurité du consommateur, le respect de nos clients, mais aussi en défendant, en soutenant et en promouvant un certain nombre de valeurs fondamentales en lien avec la Responsabilité Sociétale de notre entreprise.

La pérennisation de notre Groupe ne peut se faire qu'en assurant et défendant, par notre éthique, de vraies valeurs sociales, économiques et environnementales.

Par toutes ses actions, ses participations dans des séminaires et conférences, ses partenariats divers, notre Groupe affirme quotidiennement le respect des principes d'égalité des chances mais aussi de non-discrimination en favorisant l'emploi des jeunes, des salariés âgés, mais aussi en prenant soin de prendre en compte l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

Par le Global Compact, nous pouvons ainsi montrer notre attachement à tous ses principes et sommes heureux de pouvoir en assurer une communication.

Nos principales actions durant l'année 2014 ont porté sur différents points du Pacte Mondial se rattachant aux principes environnementaux, aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail et à la lutte contre la corruption.

Paul-François VRANKEN
Président



LES 10 PRINCIPES DU UNITED NATIONS GLOBAL COMPACT

Droits de l'Homme :

Illustration 1

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme ;

Normes internationales du travail :

Illustration 1 et 2

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement :

Illustration 1 et 3

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption :

Illustration 1 et 4

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

Illustration 1 **Partage, réflexions et actions** **sur les enjeux éthiques du monde de demain**

Principes concernés :

Les enjeux éthiques, qu'ils soient économiques, environnementaux ou sociétaux recouvrent l'ensemble des principes du Global Compact.

Actions mises en œuvre :

La société Vranken-Pommery Monopole s'est engagée à adopter un ensemble de valeurs fondamentales relatives à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), ainsi que les promouvoir, les soutenir et les faire appliquer dans sa sphère d'influence.

❖ Partenaire officiel et participant du Women's forum global meeting :

Créé en 2005, le Women's forum for the Economy and Society est la plateforme internationale, leader, qui met en lumière la vision et la voix des femmes sur les principaux enjeux économiques et sociétaux de notre époque.



Il réunit des personnalités du monde entier issues de milieux politiques et des affaires, de la société civile, du monde universitaire ou des médias autour de discussions pratiques ou de débats ouverts, riches et avant-gardistes sur des sujets importants.

Fidèle à ses habitudes, le Groupe a participé au Women's forum global meeting en 2014. Pour cette 10^{ème} édition, des représentantes du groupe se sont rendues sur place et ont participé aux diverses conférences, débats et ateliers proposés. Elles ont ainsi pu apporter leur point de vue construit par leurs propres expériences professionnelle et personnelle.

Plus particulièrement, ces débats se sont articulés autour de trois axes de réflexion sur la place de la femme : les besoins de base des femmes (nourriture, sécurité, emploi, éducation...), le rôle de la technologie et de l'innovation dans la réduction des inégalités et, enfin le rôle structurant joué par les droits de l'homme et de la législation en faveur de la transparence, de l'universalité et de la non-discrimination.



❖ Evaluation des fournisseurs à partir de critères RSE :

Dans les cahiers des charges des fournisseurs, un paragraphe les interpelle directement en leur demandant de se conformer aux normes de l'Organisation internationale du Travail et du développement durable. Certains devoirs y sont clairement explicités. En ce qui concerne les normes du travail et les droits de l'Homme par exemple, on y trouve notamment les éléments suivants :

- Eliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- Abolir de manière effective le travail des enfants en plus généralement de toute personne mineure ;
- Ne pas utiliser de main d'œuvre issue du travail clandestin ;
- A respecter les principes de protection des droits de l'homme ;
- A respecter les principes de non-discrimination en matière d'emploi ;
- A respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Dans le but de garantir le respect de ces valeurs et de pouvoir le promouvoir à nos clients, un suivi a été récemment réalisé auprès de nos fournisseurs. Il a pris la forme d'un questionnaire sur les différents thèmes de la RSE. Une partie de ce questionnaire a ainsi concerné les principes du Global Compact liés aux normes de travail et aux droits de l'Homme, notamment en traitant de :

- Politique RSE ;
- Charte éthique ;
- Certifications sur les conditions de travail ;
- Actions d'amélioration des conditions de travail ;
- Politique de lutte contre les discriminations.
-

Ce questionnaire a aussi couvert d'autres thèmes, tels que celui de l'environnement.

Il a été réalisé auprès de nos principaux fournisseurs de matières sèches, représentant une vingtaine d'entreprises. Le taux de réponse a été de 100%. Les résultats obtenus seront intégrés dans l'évaluation annuelle de nos fournisseurs.

Résultats :

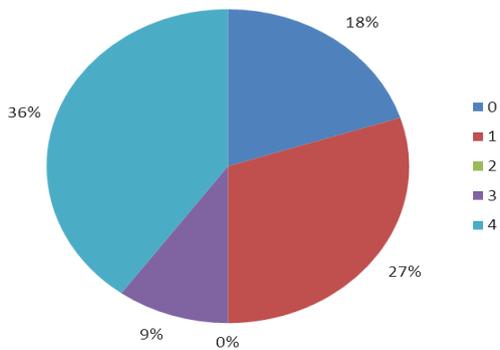
Les résultats du questionnaire indiquent que plus de la moitié de nos principaux fournisseurs ont mis en place une politique en matière de RSE ou de développement durable et/ou une charte éthique.

Même si seulement 10% d'entre eux disposent d'une certification sur la santé et/ou la sécurité au travail, ils ont tous déclaré avoir mis en place des actions pour améliorer les conditions dans lesquelles travaillent leurs salariés.

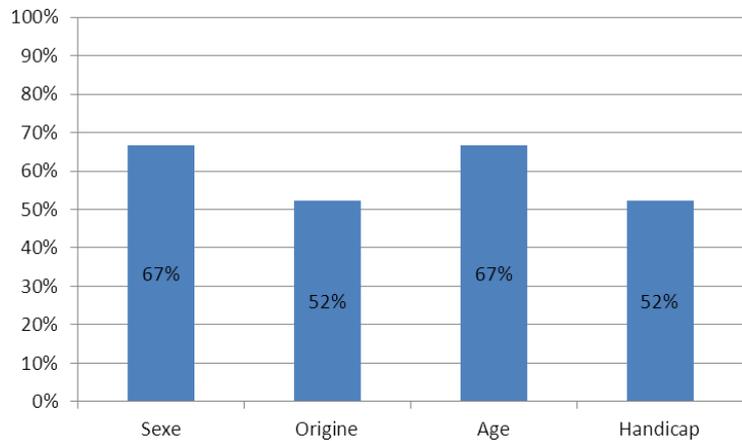
Enfin plus de 80% d'entre eux ont une politique spécifique sur les questions de lutte contre les discriminations.

Par exemple, il a été demandé de spécifier sur quels critères discriminatoires portait cette politique : le sexe, l'âge, l'origine et le handicap. La répartition des critères considérés par les fournisseurs est la suivante :

Nombre de critères discriminatoires pris en compte



Taux de prise en compte de chaque critère discriminatoire



On constate que la prise en compte des différents critères discriminatoires est assez inégale.

Globalement, les résultats obtenus via ce questionnaire ont permis de mettre en évidence que, bien que les champs couverts par leur politique varient sensiblement d'un fournisseur à l'autre, ces derniers respectent ce qui leur a été demandé dans les cahiers des charges.

Périmètre : Site Vranken-Pommery Monopole

Mots clés : Responsabilité Sociétale des Entreprises, Droits de l'Homme, Organisation Internationale du Travail, Fournisseur

Illustration 2

Mesures prises en faveur de l'emploi des jeunes, des salariés âgés et de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes

Principe concerné :

6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Actions mises en œuvre :

En 2014, le Groupe Vranken-Pommery Monopole a réaffirmé sa volonté de promouvoir les principes d'égalité des chances et de non-discrimination.

❖ Sur l'emploi des jeunes et des salariés âgés :

Certaines entités françaises ont mises en place des contrats de génération ou des plans d'actions relatifs au contrat de génération concernant le recrutement des jeunes, le maintien dans l'emploi des salariés âgés et la transmission de compétences.

Tout en renforçant ces mesures prises en faveur des salariés âgés, la société Vranken-Pommery Monopole s'est ainsi engagée dans une démarche intergénérationnelle.

Indicateurs de suivi du contrat de génération (2013-2015)

			Résultats suite à la mise en place du contrat de génération		
			Avant	Après	
	Indicateurs	Objectif fixé sur 3 ans	2012	2013	2014
Insertion des jeunes	Taux de recrutement des jeunes de moins de 27 ans	25% des embauches CDI	17%	56%	39%
Développement de la formation des jeunes	Nombre de contrats en alternance	3 contrats en moyenne sur les 3 ans	3	3	3
	Nombre de stagiaires	10 stagiaires en moyenne sur les 3 ans	10	9	18
Emploi des salariés âgés	Taux d'emploi des 57 ans et plus	5% des effectifs au 31 décembre	5%	11%	10%
Formation des seniors	Taux de formation des 57 ans et plus	5% des seniors formés	5%	4%	7%

❖ Sur l'égalité professionnelle et mixité des emplois :

La société assure également son attachement au principe de non-discrimination du fait du sexe en matière de recrutement, de formation professionnelle, d'évolution professionnelle et de rémunération. Toute mesure prise en faveur d'un candidat/salarié, doit reposer sur des critères professionnels objectifs (compétences, expériences professionnelles, qualifications...).

Lors de la mise en œuvre des objectifs en matière d'embauche des jeunes et de maintien dans l'emploi des salariés âgés, Vranken-Pommery Monopole s'engage à respecter les mesures prises en matière d'égalité professionnelle entre femmes et hommes issus de l'accord sur l'égalité professionnelle femmes / hommes, en vigueur depuis le 1er janvier 2012, et de développer la mixité des emplois.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, la société Vranken-Pommery Monopole identifie les métiers dans lesquels la proportion des femmes et des hommes est déséquilibrée et examine, dans la mesure du possible, la faisabilité de rééquilibrer et de développer la mixité des emplois.

La société s'attache également à respecter ce principe d'égalité professionnelle en matière de rémunération. Ainsi, elle veille à ce que les augmentations individuelles soient en cohérence avec ce principe.

Résultats :

**Indicateurs de suivi
Accord sur l'Egalité Professionnelle Femmes-Hommes (2012-2014)**

	Indicateurs	Résultats		
		2012	2013	2014
Recrutement par catégorie et par sexe	Part des femmes dans les embauches CDI	27%	44%	50%
	Part des femmes dans les embauches de Cadres en CDI	24%	38%	47%
	Part des femmes Cadres CDI dans la catégorie	34%	37%	39%
Augmentations individuelles	Taux d'avancement chez les hommes	22%	15%	15%
	Taux d'avancement chez les femmes	12%	16%	21%

Périmètre : Site Vranken-Pommery Monopole

Mots clés : Emploi, Non-discrimination, Femmes, Jeunes, Seniors

Illustration 3

Principes concernés :

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Actions mises en œuvre :

Depuis plus de 10 ans, le vignoble Vranken-Pommery s'investit fortement dans une démarche de viticulture raisonnée résolument tournée vers l'avenir, soucieuse de l'environnement et des impacts sur la santé de ses salariés et des consommateurs. L'obtention en décembre 2014 de la double certification Viticulture Durable en Champagne et Haute Valeur Environnementale (HVE) était une étape essentielle dans cette démarche.

Les enjeux de ces certifications peuvent être définis de la manière suivante :

- Maîtriser le recours aux intrants dans un objectif de respect de la santé et de l'environnement
- Préserver et mettre en valeur le terroir, la biodiversité et les paysages viticoles
- Gérer de manière responsable l'eau, les effluents, les sous-produits et les déchets
- Réduire la dépendance énergétique et l'empreinte carbone de la filière

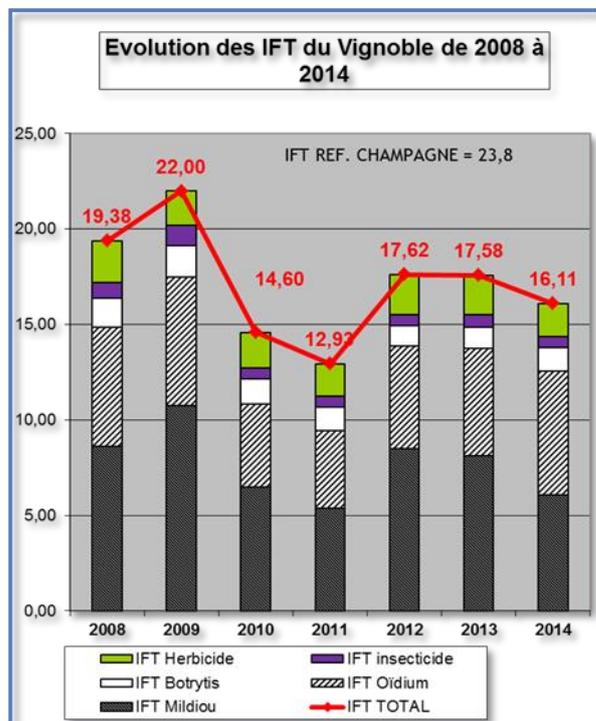
Le référentiel « Viticulture Durable en Champagne », composé de 125 points à respecter, a été établi par l'interprofession et se compose de 8 chapitres couvrant l'ensemble des enjeux ci-dessus. Ce document vise à lister et expliquer les points principaux du référentiel, notamment ceux à forte valeur ajoutée pour notre vignoble aussi bien en terme environnemental qu'en termes de durabilité ou d'image.

Le premier volet de cette certification vise à engager pleinement l'exploitation dans la démarche de viticulture durable, disposer des bases techniques et des outils nécessaires et développer un suivi d'évaluation et une amélioration constante de ses performances environnementales.

Pour répondre à ces points, le vignoble Vranken-Pommery a mis en place différentes actions. Nous avons développé un nouvel outil performant de gestion de la traçabilité et de la cartographie pour l'ensemble des secteurs viticoles. De plus, ces dernières années, l'accent a été mis sur la formation du personnel à la viticulture durable et à la sécurité, ce qui a assuré un investissement total des équipes dans le projet du groupe.



Le référentiel impose également le calcul et le suivi annuel d'indicateurs de pilotage de l'exploitation.



Indice de Fréquence de Traitements VRANKEN-POMMERY comparé à la référence Champagne de 2008 à 2014

L'IFT, le NODU issu du Grenelle de l'environnement de 2007 et le QSA permettent l'évaluation du niveau d'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Le vignoble Vranken-Pommery suit ces indicateurs depuis 2008. Ils illustrent objectivement les efforts fournis par le vignoble pour une viticulture moins consommatrice de produits phytopharmaceutiques et donc plus respectueuse de l'environnement et de la santé.

Nous pouvons voir sur le graphique que les performances du groupe Vranken-Pommery, depuis les cinq dernières années, sont nettement en dessous de la référence Champagne qui est de 23,8. L'IFT annuel du vignoble Vranken-Pommery n'a jamais excédé 22 depuis 7 ans.



En complément de ces indicateurs, nous devons surveiller notre ratio *Intrants/Chiffre d'affaire* qui ne doit pas excéder 30 %. Pour l'année 2013, ce ratio était inférieur à 5 %. Ce point est de première importance car il rentre en compte pour la certification Haute Valeur Environnementale (HVE).

Enfin dernier point logique de ce chapitre, le calcul du Bilan Carbone® de l'activité du vignoble doit être effectué. Il doit être renouvelé tous les 5 ans et doit donner lieu à un plan d'actions visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Le second volet de ce référentiel concerne l'environnement au sens large, à savoir le développement de la biodiversité, la préservation des terroirs viticoles et la gestion des déchets.

Le développement et la protection de la biodiversité est une priorité pour le vignoble Vranken-Pommery. Déjà soucieux de la préserver depuis de nombreuses années, une large réflexion a été menée sur tout le vignoble pour la développer et a abouti à la plantation de plus de 400 arbres et arbustes répartis entre l'Aube et la Marne.

Les espèces ont été sélectionnées avec l'accompagnement du CIVC pour leur adaptation à leur milieu de plantation, leur capacité à héberger des auxiliaires de culture de la vigne (insectes utiles pour la protection de la vigne) et également leur intérêt paysager.



Ce fort investissement dans le développement de la biodiversité a permis de valider un point exigeant du référentiel qui évalue la part de « surface de biodiversité » par rapport à la surface viticole exploitée. Le vignoble Vranken-Pommery atteint le pourcentage de 38% pour une exigence de 10% minimum ce qui illustre une nouvelle fois l'important effort de notre vignoble en faveur de l'environnement. Tout comme le ratio Intransitif/Chiffre d'affaire, ce point rentre en compte pour la certification de la Haute Valeur Environnementale de l'exploitation.

Le vignoble Vranken-Pommery possède près de 20 ha dans une zone de défense des habitats d'oiseaux protégés et de nidation d'espèces migratoires appelée Zone Natura 2000 et créée en Novembre 2014 sous l'impulsion de l'Union Européenne. Les démarches d'adhésion à cette zone sont en cours et donneront au vignoble Vranken-Pommery une nouvelle dimension dans son engagement pour la protection de l'environnement. Il s'agit là également d'une exigence du référentiel « Viticulture Durable en Champagne »



Nous avons pour habitude de définir un terroir comme la réunion d'un climat, d'un sol et d'un savoir-faire. Dans ce sens, le vignoble Vranken-Pommery apporte une attention particulière à la préservation de ses terroirs en luttant contre l'érosion des sols par différentes stratégies comme l'enherbement de l'inter-rangs ou la mise en place de coupures enherbées des rangs de vigne perpendiculaires à la pente.

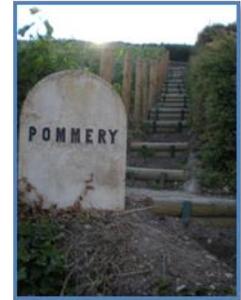
L'aménagement des nouvelles parcelles rentre également dans ce cadre en optimisant les réseaux hydrographiques à l'échelle de la parcelle, et en intégrant des bandes enherbées luttant contre les pertes de terre et le ruissellement des produits phytopharmaceutiques vers les cours d'eau de bas coteau. Ce travail doit être mené conjointement avec les exploitants des parcelles voisines et apporte donc un caractère social à cette démarche de viticulture durable.

Enfin, le vignoble Vranken-Pommery porte un soin particulier à la diminution des déchets à la source et à leur bonne gestion avant élimination. Une attention est portée aussi bien au siège administratif par l'optimisation des impressions et les consommations de papier que sur chaque secteur viticole par la diminution du volume des déchets d'emballage ou le recyclage des piquets de vigne. Le vignoble génère également des déchets verts comme les charpentés issues de la taille ou encore les ceps arrachés lors des opérations de replantation. Ces derniers doivent obligatoirement être valorisés conformément au référentiel

de Viticulture Durable en Champagne : le vignoble Vranken-Pommery a trouvé une solution pour chacun de ses secteurs que ce soit pour la production de charbon de bois, de sachets de bois pour les barbecues ou encore pour alimenter les chaudières d'usine.

Le troisième volet du référentiel concerne la gestion des paysages viticoles et des bâtiments d'exploitation. Elle prend tout son sens dans la démarche d'adhésion des coteaux, maisons et caves de Champagne au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans un premier temps, la certification vient appuyer le travail entrepris depuis de nombreuses années au sein de notre vignoble sur le maintien de notre bâti traditionnel et des petits aménagements. L'investissement dans les quatre clos de Reims avec notamment l'entretien des essors et des murs en est l'exemple le plus représentatif. Des actions ont été menées dans nos parcelles à forte visibilité sur les communes de Verzenay ou de Cramant et d'autres sont en cours ou à venir pour continuer à améliorer la qualité de nos paysages et l'intégration de notre bâti dans le vignoble.



Une des mesures phares de ce référentiel est l'installation de piquets en bois en tête de rang dans les nouvelles plantations. Ceux-ci réduisent l'impact écologique du matériel de palissage et améliorent son intégration paysagère. Sur ce point le vignoble Vranken-Pommery fait figure d'exemple avec près de 20% de sa surface équipée de piquet en bois et un taux de renouvellement proche de 10%.

Enfin, le référentiel met également l'accent sur l'intégration paysagère des caches utilisés pour protéger les jeunes plants durant leurs premières années de croissance. La commission de l'UNESCO a estimé que ces caches ont un fort impact visuel et ceux-ci doivent donc s'accorder harmonieusement avec le vignoble. De ce fait, les caches de couleur vive (bleus, jaunes, rouges, etc...) sont à proscrire au profit des caches marron. Depuis 3 ans, le vignoble Vranken-Pommery n'utilise plus que des caches marron.

Le quatrième et dernier volet du référentiel concerne la gestion agronomique du vignoble et en particulier celle des intrants qui se doit d'être respectueuse de la santé et de l'environnement. Ainsi, tout au long du cycle végétatif de la vigne, un certain nombre d'exigences sont imposées par le référentiel « Viticulture Durable en Champagne ».

Les plants de vigne utilisés doivent posséder la mention ZPd4 attestant leur qualité sanitaire. En effet, la Champagne est exempte du phytoplasme de la flavescente dorée et doit impérativement le rester. 100% des plants utilisés sur notre vignoble sont ZPd4.



Le référentiel met l'accent sur la gestion raisonnée des sols et sur le développement de l'enherbement des vignes. Le travail entrepris depuis de nombreuses années par le vignoble Vranken-Pommery en faveur de la diminution des herbicides appliqués et de l'augmentation des surfaces enherbées a été reconnu lors de cet audit.

Près de 56 % du vignoble n'est jamais désherbé chimiquement en plein et de nombreuses solutions alternatives sont

mises en place comme le travail mécanique des sols, l'enherbement naturel maîtrisé, les semis d'herbe voire même le travail du sol au cheval de trait.



Les points qui suivent concernent la conduite de la vigne et la mise en œuvre des produits phytopharmaceutiques. Ils visent à préserver le potentiel qualitatif et quantitatif de la récolte, maintenir les équilibres biologiques naturels du vignoble en respectant le vigneron, le riverain et le consommateur mais également l'environnement et les terroirs.

Les équilibres naturels du sol sont préservés en réduisant au maximum l'utilisation de cuivre (< 4000 g/ha/an).

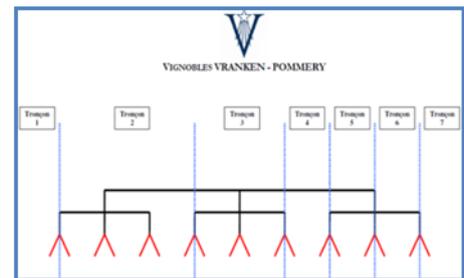
La faune et la flore endogène non parasitaire sont protégés par le recours raisonné et modéré aux produits phytopharmaceutiques. Ainsi les produits phytosanitaires utilisés, les doses, les fréquences de traitement, et les réglages des pulvérisateurs sont adaptés rigoureusement à chaque traitement.



Une attention particulière est accordée à la protection des espèces pollinisatrices (abeilles notamment) en réduisant de manière drastique le recours aux insecticides, en favorisant la confusion sexuelle, en préférant des traitements en dehors des phases de butinage et en implantant des espèces mellifères en bordure de parcelle.

Nous sommes en effet moteurs dans la lutte par confusion sexuelle qui est une alternative reconnue aux traitements insecticides, avec près de 90 % de notre vignoble en confusion sexuelle.

Nos pulvérisateurs respectent les dernières normes et directives environnementales en vigueur et sont équipés d'un système de traitement permettant la gestion des rangs entiers assistée par GPS afin de limiter au maximum toute dérive de produits phytopharmaceutiques. Ce système a été développé selon un cahier des charges Vranken-Pommery.



Pour conduire notre vignoble dans le respect de l'environnement, nous ne traitons plus nos vignes avec du Folpel qui dégrade la qualité de l'air. Dans le respect du vigneron et des riverains, nous avons considérablement réduit depuis près de 10 ans l'utilisation des produits les moins respectueux de l'environnement et accordons beaucoup d'attention au choix des produits ayant les meilleurs profils pour l'environnement, la santé des salariés et la santé du consommateur.

Notre système de traçabilité et le choix de nos produits phytosanitaires selon leur profil ecotoxicologique et selon leur « délai avant récolte » assurent la sécurité de nos consommateurs.

L'ensemble de ces mesures cumulées est un gage de préservation de nos terroirs champenois. C'est la clé du succès d'une Viticulture Durable en Champagne.

Périmètre : Vignobles champenois Vranken et Pommery.

Mots clés : Développement Durable, Vignoble, Environnement, Viticulture Durable.

Illustration 4 **Politique de lutte contre la corruption**

Principe concerné :

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

Actions mises en œuvre :

En adhérant au Global Compact, Vranken-Pommery Monopole poursuit son engagement dans la lutte contre la corruption, les pots-de-vin et l'extorsion. D'un point de vue général, la politique de l'entreprise requiert des fournisseurs, des prestataires et des autres partenaires commerciaux l'adoption de ces principes.



Nous avons réalisé en interne une analyse sur les notes de frais des commerciaux afin de détecter d'éventuelles dérives, notamment en matière de corruption du client.

Cet examen en détails nous a permis d'établir des actions correctives auprès de la force de vente permettant de nous assurer du maintien de notre engagement sur ce thème.

Dans ce cadre, la sortie des bouteilles gratuites dans nos pratiques commerciales est strictement surveillée et contrôlée.

Enfin, dans le cadre de la fidélisation de nos livreurs de raisins, une visite des installations et du vignoble du Groupe en France et à l'international leur est proposée contre une participation financière.

Résultats :

L'ensemble des actions mises en œuvre par le Groupe participent à prévenir et limiter le risque de corruption aussi bien de la part de nos partenaires commerciaux que de nos salariés.

L'évolution de la corruption interne n'est, à l'heure actuelle, pas encore quantifiée mais nous nous assurons qu'il n'existe aucune espèce de corruption de nos salariés.

Périmètre : Site Vranken-Pommery Monopole

Mots clés : Lutte, Corruption, Fournisseurs, Prestataires, Partenaires commerciaux, Salariés

ACTIONS 2015 POUR LA COP 2016

Notre prochaine communication sur le progrès portera notamment sur :

- Suivi de la biodiversité dans le vignoble Vranken-Pommery
- Réalisation de l'audit énergétique des sites de production en Champagne

Contacts

Thierry GASCO

Chef de Cave
Vranken-Pommery Production Reims
tgasco@vrankenpommery.fr

Emilie JAHIEL

Responsable Qualité Environnement
Vranken-Pommery Monopole
ejahiel@vrankenpommery.fr